

SPANC #1 ECHO 07

JUILLET 2022



► Evolution réglementaire de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par arrêté du 31 juillet 2020 (> 20 EH). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORF-TEXT000031052756/2020-10-14/>

- Le commentaire technique de l'arrêté n'a pas encore été actualisé. Dans l'attente d'un nouveau commentaire technique, les services doivent se baser sur le commentaire actuel. http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_O_-_ANC_de_21_a_199_EH.pdf
- le SATAA07 a réalisé une fiche technique explicative de la réglementation applicable aux installations de plus de 20 EH. [Téléchargez la fiche technique n°1.](#)
- Vidangeurs agréés liste à jour : <http://www.ardecche.gouv.fr/la-vi-dange-des-installations-d-assainissement-a1701.html>
- Les autorisations de rejets d'effluents traités en milieu hydraulique superficiel nécessitent des autorisations. Dès lors qu'il s'agit du domaine départemental, certaines règles s'appliquent. Vous trouverez un extrait du règlement de voirie sur le lien suivant : [Extrait du règlement voirie du Département de l'Ardèche](#)

Rencontre du réseau des techniciens SPANC 07
21 juin

ANC regroupé retour d'expérience de la CAPCA, réseau IdealCo
15 mars 2022

► *Replay disponible*
<https://www.idealco.fr/formation/anc-regroupe-reglementation-retour-d-experience-24058>

Assises ANC Antilles Guyane
9 et 10 mars 2022

► *Replay disponible*
<https://www.idealco.fr/formation?group%5B%5D=260>

HARMONISATION DES PRATIQUES

Groupe de travail «Nature et granulométrie des matériaux utilisés en ANC».

Ce groupe de travail a eu pour objectif de construire une conduite à tenir face aux difficultés rencontrées par les SPANCs lors des contrôles «exécution» des dispositifs de type filtres à sable et tranchées d'épandage. Le lien suivant permet d'accéder aux conclusions du groupe de travail mais aussi aux différents comptes-rendus des rencontres et des visites de carrières. [Synthèse du groupe de travail sur la granulométrie](#)
Consultez les compte-rendus : [réunion 1](#) et [réunion 2](#)

Groupe de travail « Production documentaire pour les installations d'ANC > 20 EH »

La réglementation relative aux installations de plus de 20 EH impose aux usagers la mise en place d'un cahier de vie pour l'autosurveillance de leur installation. Ce cahier doit être transmis annuellement au SPANC pour lui permettre d'établir un contrôle annuel de conformité imposé par la réglementation.
Dans l'objectif d'une harmonisation des pratiques, un groupe de travail a ainsi produit un cahier de vie type que vous trouverez en téléchargement sur le lien ci-dessous. [Téléchargez le modèle de cahier de vie](#)

RETOURS D'EXPÉRIENCE - ARTICLES DIVERS

La gestion des effluents non domestiques en ANC :

Le GRAIE a établi un document de travail afin d'accompagner les SPANC dans la gestion de ce type d'effluents grâce à des retours d'expérience. Actuellement, un réel flou juridique perdure sur la gestion de ce type d'effluents d'autant plus en l'absence d'un service END (effluents non domestiques).

<http://www.graie.org/graie/graiedoc/reseaux/Racco/racc-outil-graie-spancnondomestiques.pdf>

CARTE DES STRUCTURES EXERCANT LES MISSIONS DU SPANC - Année 2021

La carte des SPANC nous informe sur le mode de gestion de la compétence assainissement non collectif à l'échelle du territoire ardéchois. Il est possible de constater qu'en majorité, la compétence est gérée par des EPCI en régie directe. Toutefois, certains SPANC ont décidé de faire appel à un prestataire privé ou public.

A ce jour, seules les communes comprises dans la Communauté de communes Pays de Lamastre ne sont pas dotées d'un SPANC.

LEGENDE

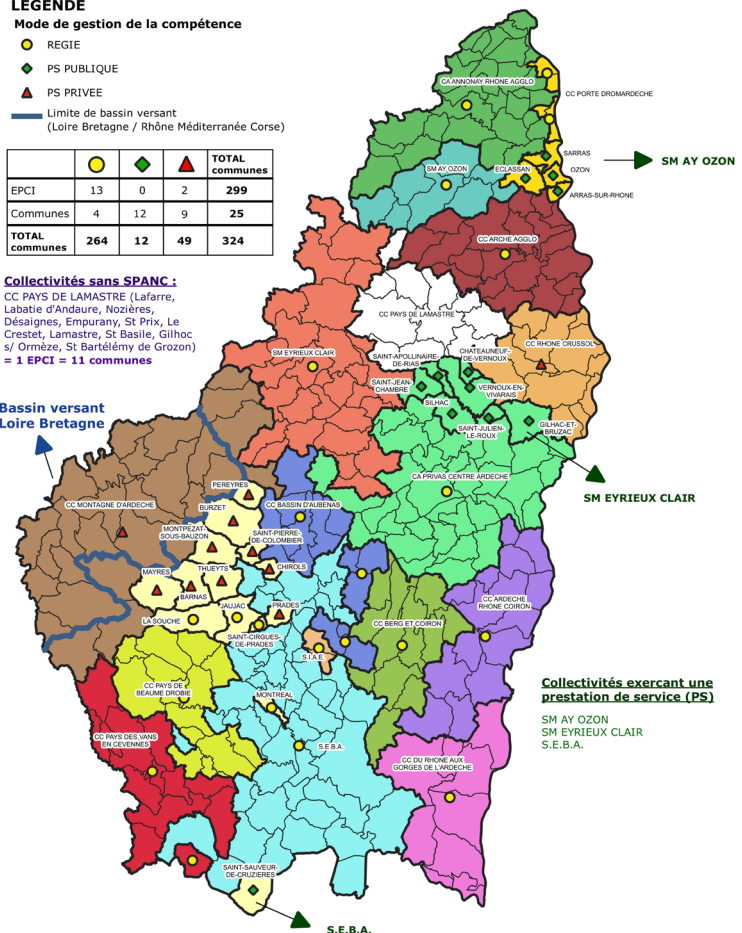
Mode de gestion de la compétence

- REGIE
- ◆ PS PUBLIQUE
- ▲ PS PRIVÉE
- Limite de bassin versant (Loire Bretagne / Rhône Méditerranée Corse)

	●	◆	▲	TOTAL communes
EPCI	13	0	2	299
Communes	4	12	9	25
TOTAL communes	264	12	49	324

Collectivités sans SPANC :
CC PAYS DE LAMASTRE (Lafarre, Labat d'Andaure, Nozières, Désaignes, Empurany, St Prix, Le Crestet, Lamastre, St Basile, Gilhoc s/ Ormèze, St Bartélémy de Grozon)
= 1 EPCI = 11 communes

Bassin versant
Loire Bretagne



Sources : SATAA 07 A. VALENTIN / Mars 2022



0 10 20 km

ÉVOLUTION DU TAUX DE CONFORMITÉ EN FONCTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS CONTRÔLÉES

Le graphique ci-dessous nous indique l'état du parc ardéchois. Au fil des années et avec l'augmentation du nombre d'installations contrôlées, le taux de conformité augmente.

Ce taux a tendance à se stabiliser depuis les 4 dernières années. Ce taux est calculé de la manière suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nbre total de dispositifs conformes} + \text{NC sans risques}}{\text{Nbre total d'ANC contrôlés}}$$



Evolution du taux de conformité en fonction du nombre d'installations contrôlées (total état de conformité)

